

MAC EXCELLENCE FCP

SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2013

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2013

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre conseil d'administration réuni le 16 septembre 2012 et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers du fonds commun de placement « MAC EXCELLENCE FCP » pour l'exercice clos le 31 décembre 2013, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total du bilan de D : 581.791, un actif net de D : 577.968 et un déficit de D : 31.805, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints du fonds commun de placement « MAC EXCELLENCE FCP » comprenant le bilan arrêté au 31 décembre 2013, ainsi que l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Responsabilité du gestionnaire dans l'établissement et la présentation des états financiers

1. Le gestionnaire du fonds commun de placement est responsable de l'arrêté, de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité de l'auditeur

2. Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

3. A notre avis, les états financiers du fonds commun de placement « MAC EXCELLENCE FCP », annexés au présent rapport, sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière du fonds au 31 décembre 2013, ainsi que de la performance financière et de la variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

Vérifications et informations spécifiques

4. Sans remettre en cause l'opinion ci-dessus exprimée, nous faisons signaler que les liquidités et quasi-liquidités représentent à la clôture de l'exercice 48,48% du total des actifs, se situant ainsi au-dessus du seuil de 20% fixé par l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001.

Ainsi, les emplois en actions de sociétés cotées et en titres d'organismes de placement collectif en valeurs mobilières ne représentent à la clôture de l'exercice que 51,34% du total des actifs, se situant au-dessous du seuil de 80% fixé par l'article 2 du règlement intérieur du fonds.

5. Conformément aux dispositions de l'article 3 nouveau de la loi n° 94-117 du 14 Novembre 1994 et sur la base de notre examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers, nous n'avons pas relevé d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.
6. En application des dispositions de l'article 20 du code des Organismes de Placement Collectif, nous avons procédé à l'examen de la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations, d'ordre comptable, données dans le rapport sur la gestion de l'exercice. Les informations contenues dans ce rapport n'appellent pas, de notre part, des remarques particulières.

Tunis, le 25 Mars 2014

Le Commissaire aux Comptes

Mustapha MEDHIOUB

BILAN DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2013

(Montants exprimés en dinars)

ACTIF	Note	31/12/2013	31/12/2012
Portefeuille-titres	4	<u>298 678</u>	<u>318 983</u>
Actions et droits rattachés		269 430	286 929
Titres OPCVM		29 248	32 054
Placements monétaires et disponibilités		<u>282 063</u>	<u>305 730</u>
Disponibilités		282 063	305 730
Autres actifs		<u>1 050</u>	<u>2 367</u>
TOTAL ACTIF		<u>581 791</u>	<u>627 080</u>

PASSIF

Opérateurs créditeurs	7	1 706	2 376*
Autres créditeurs divers	8	2 117	478*
TOTAL PASSIF		<u>3 823</u>	<u>2 854</u>

ACTIF NET

Capital	11	581 015	620 248
Sommes distribuables			
Sommes distribuables de l'exercice en cours		(3 047)	3 978
ACTIF NET		<u>577 968</u>	<u>624 226</u>
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		<u>581 791</u>	<u>627 080</u>

* Retraitées pour les besoins de comparaison suite au reclassement de la rémunération du commissaire aux comptes du poste opérateurs créditeurs au poste autres créditeurs divers

ETAT DE RESULTAT

(Montants exprimés en dinars)

				<i>Note</i>	<i>Année 2013</i>	<i>Année 2012</i>
Revenus du portefeuille-titres				5	7 937	18 341
Dividendes					7 937	18 341
Revenus des placements monétaires				6	2 906	23 691
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS					10 843	42 032
Charges de gestion des placements				9	(8 093)	(30 673)
REVENU NET DES PLACEMENTS					2 750	11 359
Autres charges				10	(5 797)	(3 817)
RESULTAT D'EXPLOITATION					(3 047)	7 542
Régularisation du résultat d'exploitation					-	(3 564)
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE					(3 047)	3 978
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)					-	3 564
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres					(40 934)	(271 089)
Plus ou moins values réalisées sur cessions de titres					18 336	508 742
Frais de négociation					(6 160)	(53 170)
RESULTAT DE L'EXERCICE					(31 805)	192 025

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

(Montants exprimés en dinars)

	<i>Année 2013</i>	<i>Année 2012</i>
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT	(31 805)	192 025
DES OPERATIONS D'EXPLOITATION		
Résultat d'exploitation	(3 047)	7 542
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	(40 934)	(271 089)
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	18 336	508 742
Frais de négociation	(6 160)	(53 170)
DISTRIBUTION DE DIVIDENDES	(3 914)	(22 041)
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	(10 539)	(2 932 872)
Souscriptions		
- Capital	-	542 753
- Régularisation des sommes non distribuables	-	54 997
- Régularisation des sommes distribuables	-	659
Rachats		
- Capital	(9 845)	(3 286 117)
- Régularisation des sommes non distribuables	(630)	(241 983)
- Régularisation des sommes distribuables	(64)	(4 225)
- Droits de sortie	-	1 044
VARIATION DE L'ACTIF NET	(46 258)	(2 762 888)
ACTIF NET		
En début de période	624 226	3 387 114
En fin de période	577 968	624 226
NOMBRE DE PARTS		
En début de période	63	341
En fin de période	62	63
VALEUR LIQUIDATIVE	9 322,065	9 908,349
TAUX DE RENDEMENT	(5,28%)	0,40%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE

CLOS LE 31 DECEMBRE 2013

NOTE 1 : PRESENTATION DU FONDS

MAC EXCELLENCE FCP est un fonds commun de placement de type mixte, régi par la loi n°2001- 83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif. Il a été créé le 20 Mai 2005 à l'initiative de la société « MAC-SA » et a reçu l'agrément du Conseil du Marché Financier, en date du 16 février 2005.

Il a pour objet la constitution et la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières.

Le capital initial s'élève à D : 100.000 divisé en 10 parts de D : 10.000 chacune. Sa durée de vie est de 10 ans à compter de la date d'ouverture au public, soit le 25 avril 2006.

Etant une copropriété de valeurs mobilières dépourvue de la personnalité morale, le fonds se trouve en dehors du champ d'application de l'impôt sur les revenus des personnes physiques et de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus encaissés au titre des placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

MAC EXCELLENCE FCP est un fonds commun de placement de distribution.

Le dépositaire de ce fonds est l'Amen Bank. Le gestionnaire étant MAC SA.

NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers arrêtés au 31 décembre 2013, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par l'arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1-Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont supportés par le fonds.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées, sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et bons et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

3.2-Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31 Décembre 2013 ou à la date antérieure la plus récente.

3.3-Evaluation des titres OPCVM

Les placements en titres OPCVM sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

3.4-Evaluation des autres placements

Les placements en obligations et valeurs similaires sont évalués à leur prix d'acquisition. La différence par rapport au prix de remboursement est répartie sur la période restant à courir et constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

3.5-Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

Note 4 : Portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2013 à D : 298.678 et se détaille ainsi :

	Nombre de titres	coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2013	% Actif net
Actions droits rattachés		287 097	269 430	46,62%
<u>Actions et droits rattachés admis à la côte</u>		287 097	269 430	46,62%
ARTES	1 000	6 563	6 448	1,12%
ADWYA	2 400	18 348	16 646	2,88%
BIAT	400	26 295	24 080	4,17%
CARTHAGE CEMENT	8 500	24 523	28 297	4,90%
ELECTROSTAR	980	14 329	9 502	1,64%
ESSOUKNA	3 000	31 397	24 819	4,29%
EURO CYCLES	1 950	21 840	17 963	3,11%
HANNIBAL LEASE	5 000	47 500	44 450	7,69%
LOND OR	4 086	30 521	30 122	5,21%
ONE TECH	5 790	37 635	37 537	6,49%
SITS	1 896	4 550	4 562	0,79%
TUNIS RE	2 750	23 596	25 004	4,33%
Titres OPCVM		33 794	29 248	5,06%
FCP SERENA	300	30 238	25 659	4,44%
FIDELITY SICAV	34	3 556	3 589	0,62%
TOTAL		320 891	298 678	51,68%
Pourcentage par rapport au total actifs				51,34%

Les mouvements enregistrés durant l'exercice sur le poste "Portefeuille - titres", sont indiqués ci-après :

	<u>Coût d'acquisition</u>	<u>Plus (moins) values latentes</u>	<u>Valeur au 31 décembre</u>	<u>Plus (moins) values réalisées</u>
Soldes au 31 décembre 2012	300 262	18 721	318 983	
* <u>Acquisitions de l'exercice</u>				
Actions côtées	814 229		814 229	
Titres OPCVM	473 931		473 931	
* <u>Remboursements et cessions de l'exercice</u>				
Actions côtées	(792 116)		(792 116)	22 182
Titres OPCVM	(475 415)		(475 415)	(3 846)
* <u>Plus ou moins values latentes</u>				
Actions côtées		(39 612)	(39 612)	
Titres OPCVM		(1 322)	(1 322)	
Soldes au 31 décembre 2013	320 891	(22 213)	298 678	18 336

Note 5 : Revenus du portefeuille titres

Les revenus du portefeuille-titres s'élèvent au titre de l'exercice clos le 31/12/2013 à D : 7.937 contre D: 18.341 à l'issue de l'exercice précédent et se détaille ainsi :

	2013	2012
<u>Dividendes</u>		
des actions admises à la cote	4 347	14 149
des titres OPCVM	3 590	4 192
TOTAL	7 937	18 341

Note 6 : Revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2013 à D : 2.906 contre un solde de D : 23.691 à l'issue de l'exercice précédent et s'analyse comme suit :

	2013	2012
Intérêts des certificats de dépôts	-	11 581
Intérêts des dépôts à vue	2 906	12 110
TOTAL	2 906	23 691

Note 7 : Opérateurs créditeurs

Cette rubrique s'élève au 31/12/2013 à D :1706 contre D : 2.376 à l'issue de l'exercice précédent et s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2013</u>	<u>31/12/2012</u>
Rémunération du gestionnaire	148	392
Rémunération du dépositaire	1 531	1 555
Autres	27	429
Total	<u>1 706</u>	<u>2 376</u>

Note 8 : Autres créditeurs divers

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2013 à D : 2117 contre D : 478 à l'issue de l'exercice précédent et s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2013</u>	<u>31/12/2012</u>
Redevance CMF	304	308
Rémunération du CAC	1 813	170
Total	<u>2 117</u>	<u>478</u>

Note 9 : Charges de gestion des placements

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2013 à D : 8.093 contre D : 30.673 à l'issue de l'exercice précédent et se détaille comme suit :

	<u>31/12/2013</u>	<u>31/12/2012</u>
Rémunération du gestionnaire	7 357	27 885
Rémunération du dépositaire	736	2 788
Total	<u>8 093</u>	<u>30 673</u>

Note 10 : Autres charges

Les autres charges s'élèvent au 31 décembre 2013 à D : 5.797 contre D : 3.817 à l'issue de l'exercice précédent et se détaillent ainsi :

	<u>31/12/2013</u>	<u>31/12/2012</u>
Rémunération du CAC	4 809	1 200
Rémunération du CMF	623	2 363
Services bancaires et assimilés	103	93
Autres	262	161
Total	5 797	3 817

Note 11 : Capital

Les mouvements enregistrés sur le capital, au cours de l'exercice, se détaillent ainsi :

Capital au 31-12-2012

Montant	620 248
Nombre de parts	63
Nombre de copropriétaires	4

Souscriptions réalisées

Montant	-
Nombre de parts émises	-
Nombre de copropriétaires nouveaux	-

Rachats effectués

Montant	(9 845)
Nombre de parts rachetées	(1)
Nombre de copropriétaires sortants	-

Autres mouvements

Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	(40 934)
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	18 336
Régularisation des sommes non distribuables	(630)
Droits de sortie	-
Frais de négociation	(6 160)
Droits de sortie	-

Capital au 31-12-2013

Montant	581 015
Nombre de parts	62
Nombre de copropriétaires	4

Note 12 : Autres informations

12.1. Données par part et ratios pertinents

Données par part	2013	2012	2011	2010	2009
Revenus des placements	174,887	667,175	237,821	344,252	421,361
Charges de gestion des placements	(130,532)	(486,873)	(141,270)	(142,305)	(136,106)
Revenus net des placements	44,355	180,302	96,551	201,947	285,255
Autres charges	(93,500)	(60,587)	(22,997)	(23,635)	(16,859)
Résultat d'exploitation (1)	(49,145)	119,713	73,553	178,311	268,395
Régularisation du résultat d'exploitation	-	(56,571)	(8,912)	(0,804)	(31,554)
Sommes distribuables de l'exercice	(49,145)	63,142	64,641	177,508	236,841
Variation des plus (ou moins) values potentielles	(660,226)	(4 303,000)	389,264	(373,196)	1 103,379
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	295,742	8 075,270	(808,971)	2 330,874	557,078
Frais de négociation	(99,355)	(843,968)	(235,158)	(255,542)	(317,688)
Plus (ou moins) values sur titres et frais de négociation (2)	(463,839)	2 928,302	(654,865)	1 702,136	1 342,770
Résultat net de l'exercice (1) + (2)	(512,984)	3 048,015	(581,312)	1 880,447	1 611,164
Droits de sortie	-	16,571	1,408	-	-
Résultat non distribuable de l'exercice	(463,839)	2 944,873	(653,457)	1 702,136	1 342,770
Régularisation du résultat non distribuable	(10,161)	(2 968,032)	72,387	(149,451)	(309,455)
Sommes non distribuables de l'exercice	(474,000)	(23,159)	(581,070)	1 552,685	1 033,314
Dividende à distribuer	63,142	64,641	177,508	236,841	23,308
Valeur liquidative	9 322,065	9 908,349	9 932,886	10 626,821	9 133,472
Ratios de gestion des placements					
Charges de gestion des placements / actif net moyen	1,36%	4,91%	1,37%	1,44%	1,60%
Autres charges / actif net moyen	0,97%	0,61%	0,22%	0,24%	0,20%
Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen	(0,51%)	0,64%	0,63%	1,80%	2,78%

12.2 Rémunération du gestionnaire et du dépositaire

La gestion de "MAC EXCELLENCE FCP" est confiée à la Société d'intermédiation en bourse "MAC-SA". Celle-ci est chargée des choix des placements et de la gestion administrative et financière du fonds. En contre partie de ses prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération en hors taxes de 1% l'an, calculée sur la base de l'actif net à la fin de chaque semaine.

MAC EXCELLENCE FCP prend à sa charge les frais de courtage fixes au taux de 0,4% hors taxes, revenant au gestionnaire lors de chaque transaction en bourse.

Par ailleurs, une commission de succès est prélevée par le gestionnaire si MAC EXCELLENCE FCP réalise un rendement minimum exigé de 20%. Cette commission de succès fixée à 10% hors taxes, est calculée sur la base du différentiel entre le rendement annuel réalisé et ce rendement minimum exigé, son règlement se fera annuellement.

L'AMEN BANK, assure la fonction de dépositaire de fonds et de titres. En contre partie de ses prestations, le dépositaire perçoit une rémunération annuelle de 0,1% hors taxes, calculée sur la base de l'actif net à la fin de chaque semaine avec un minimum de 1.000 dinars hors taxes et un maximum de 20.000 dinars hors taxes.